

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

Domaine – Les modalités de la réussite éducative	Fiche n°09
Sujet – Quelles doivent être les fonctions et les modalités de l'évaluation des élèves, de la notation et des examens ?	
Mots clés associés au sujet : <i>orientation ; certification ; évaluation formative ; notes ; brevets ; baccalauréat</i>	

1. Définition du sujet :

L'évaluation, omniprésente dans les activités et les représentations de tous les acteurs du système éducatif : élèves, enseignants, parents d'élèves, équipes éducatives, est difficile à définir de manière univoque. En effet, quoi de commun entre les examens conditionnant la délivrance de diplômes, la notation des productions orales et écrites au quotidien ou les synthèses des grandes étapes de l'année scolaire (bulletins de fin de trimestre)? On voit, néanmoins, apparaître dans cette énumération les deux grandes fonctions de l'évaluation : sa fonction formative et sa fonction certificative.

L'évaluation formative a pour but de donner aux enseignants et aux équipes éducatives des informations sur les acquis des élèves, afin de mieux gérer les apprentissages dans la classe en les comparant à des référentiels fixant les objectifs. Elle est aussi dite critériée dans la mesure où la maîtrise des apprentissages est en général objectivée par des critères.

L'évaluation certificative vise à garantir que l'élève a fait la preuve de l'acquisition de compétences et de connaissances correspondant à un parcours scolaire. Cette certification est en général obtenue à la suite d'un examen et concrétisée par la délivrance d'un diplôme. On pourrait dire que c'est le principal produit de l'Education Nationale. Les examens de fin de cycle (brevet et baccalauréat) ont gardé toute leur importance dans les parcours scolaires. Ils marquent la fin des cycles scolaires et le passage de l'adolescence à l'âge adulte. Les diplômes professionnels signent, quant à eux, l'acquisition d'une qualification professionnelle et permettent le passage vers l'emploi ou des formations plus qualifiées. Numériquement parlant, ces examens représentent une somme d'organisation colossale. Par exemple, on rappelle que le baccalauréat, c'est « 4000 sujets, 4 millions de copies, 54 langues vivantes proposées, 130 000 correcteurs pour 630 000 candidats environ. » (Le système éducatif en France).

L'évaluation peut être quantitative, les notes chiffrées, ou qualitative : les appréciations, l'analyse des erreurs. Elle est également normative dans la mesure où elle conduit à classer les élèves les uns par rapport aux autres. Elle est enfin sommative lorsqu'on fait le bilan de l'élève aux moments charnières de l'année scolaire, en particulier au collège et au lycée où les résultats disciplinaires sont transformés dans une appréciation d'ensemble.

Une part importante de l'évaluation est la transformation des performances en note chiffrée. Il faut souligner que cette note chiffrée est porteuse de plusieurs sens : maîtrise d'un savoir ou d'une compétence, classement entre élèves d'une même classe, reconnaissance d'un progrès de l'élève, etc.

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

L'évaluation, au moyen du diplôme, est la preuve vis-à-vis des tiers, en particulier des employeurs, de la réussite, de la maîtrise dans les disciplines enseignées.

Par ailleurs, l'évaluation a d'autres fonctions que de piloter les apprentissages et de certifier les connaissances. Elle est également instrument de régulation du comportement des élèves en général et de communication avec sa famille. Elle a, de ce fait, une fonction de socialisation.

Il est commode de conduire la réflexion sur l'évaluation en distinguant ses fonctions : formative (l'évaluation dans la classe) ou certificative (les examens).

2. Etat des lieux

L'évaluation dans la classe :

Une évaluation formative :

La fonction pédagogique de l'évaluation formative pour piloter les apprentissages est unanimement reconnue. On peut se demander dans quelle mesure on dispose des moyens et des outils pour la mettre de œuvre de manière systématique.

Le Ministère fournit aujourd'hui de nombreux outils pour une évaluation formative ou diagnostique aux principales étapes du parcours scolaire : CE2, 6ème en particulier. Le matériel construit à l'occasion de ces épreuves a été rassemblé pour fournir une banque d'exercices d'évaluation formative accessible via Internet. Mais ces travaux sont limités par rapport à l'ensemble des cycles et des disciplines.

On peut se demander si les échelles de notation, le plus souvent de 0 à 10, de 0 à 20, sont bien adaptées à l'évaluation formative. Le caractère global de la notation ne facilite certainement pas cette fonction d'information sur la progression. Un chiffre unique reflète à la fois la maîtrise du sujet (objet réel de l'évaluation), les qualités d'expression, de présentation, la motivation de l'élève voire la discipline. Ce phénomène de globalisation est particulièrement saillant dans les matières qui basent tout ou partie de leurs évaluations sur des dissertations. L'utilisation de notations analytiques est, sans doute également répandue, plus d'ailleurs dans certaines disciplines, comme l'éducation physique, mais on aboutit en général à une note unique par agrégation des différents indicateurs.

Certaines décisions importantes comme le doublement ou le parcours accéléré d'un cycle sont des décisions basées sur des évaluations formatives. Mais les décisions d'orientation en fin de collège, en fin de seconde au lycée et, la sélection dans certaines formations post-baccalauréat, sont plutôt des évaluations normatives. En effet, ces décisions d'orientation sont, plus ou moins explicitement, prises en fonction du nombre de places disponibles dans les différentes sections. Il serait peut être utile de mieux préciser les fonctions et les modalités de la prise en compte des résultats de l'évaluation dans ces décisions dont les répercussions sur le destin scolaire, professionnel et social des élèves sont énormes.

L'évaluation, en particulier lorsqu'elle est négative, a un impact sur la motivation et sur l'image de soi. Or on connaît des cas, où les performances de l'élève sont fortement freinées indépendamment de son application : le décalage entre le développement cognitif et les tâches scolaires. Ainsi, récemment on a souligné les difficultés rencontrées, à l'entrée en primaire, par les élèves nés en fin d'année civile. On peut également évoquer le cas des élèves de collège qui maîtrisent insuffisamment la lecture et l'écrit. Ne faudrait-il pas dans ce cas surseoir à l'évaluation ou tout au moins la recadrer ? On peut également s'interroger sur la capacité de l'évaluation à gérer les apprentissages pour les élèves présentant des réussites exceptionnelles dans la discipline. La gestion des « talents » nécessite-t-elle un système de références spécifique ?

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

La notation en question :

Les biais existant dans la notation sont, sans doute, largement connus des enseignants et des équipes éducatives. Les biais de notation, les disparités entre enseignants, entre disciplines sont considérées comme un mal nécessaire. Les résultats des recherches sur ces questions conduites dans le cadre de la docimologie ont peut-être eu plutôt pour effet de laisser penser que la remédiation était difficile à mettre en œuvre. Alors que l'on sait que différentes procédures, que des actions de formation, de concertation ont des effets importants sur la réduction des biais de notation. Il en est de même pour les appréciations. Ainsi la prise en compte des caractéristiques personnelles telles l'origine sociale, le genre, ont un effet sur la notation et sur les appréciations. On peut se demander dans quelle mesure la pratique de l'évaluation et surtout de la notation sont l'objet d'une formation théorique et pratique explicite des enseignants ? Est-ce que dans la majorité des cas, cette formation n'a pas été acquise pour l'essentiel, de manière empirique, au cours des stages ? Les écarts entre les systèmes de notation des enseignants, qu'ils soient réels ou fantasmés, est une des sources de contestation de la part des élèves et des familles. La contestation la plus fréquente est le décalage entre des notations de professeurs différents dans une même discipline. Cette apparente absence de référence objective peut rendre difficile, pour l'élève et sa famille, l'acquisition de repères sur ses compétences et ses acquis. Ne faudrait-il pas, au moins aux moments clés de la scolarité, ouvrir sur un système de références plus large que la classe, que l'établissement, voire que le district ?

Il existe également des différences dans les distributions des notes selon les matières. Ainsi pour illustrer par des représentations naïves, la philosophie serait « sévère » et les matières artistiques « laxistes ». Cette inégale utilisation de l'échelle de notation peut avoir des conséquences importantes dans les examens et concours. Ainsi, doit-on interpréter les différences de taux des mentions entre les sections L et S comme une différence de compétence des élèves ou comme le poids de la note de philosophie ? Ce constat conduit à s'interroger sur le bien fondé de mettre en place ou tout au moins de vérifier l'équivalence des échelles de notation entre les disciplines.

Les examens :

Disparités

Il existe des disparités géographiques dans les taux de réussite entre les académies (présentant un écart maximal de 10% en France métropolitaine). Même si ces différences sont faibles elles ont des conséquences individuelles importantes étant donné le nombre de candidats. On peut faire le même constat en observant les taux de réussite au cours du temps. Ainsi, sur les dix dernières années, on observe, au niveau national, des fluctuations de l'ordre de 3% d'une année à l'autre. Au niveau académique ces fluctuations sont souvent plus importantes. En général, disparités géographiques et temporelles sont interprétées en termes de compétence, de niveau des élèves. Mais la question reste largement ouverte, en l'absence d'études méthodologiquement fiables, de savoir dans quelle mesure ces disparités dans les taux de réussite reflètent des différences de compétences des élèves ou des différences de difficulté des épreuves, de sévérité des correcteurs ? Si cette seconde hypothèse était vraie, alors il faudrait corriger ces inégalités en appliquant au niveau national des procédures de péréquation, de modération.

De nombreuses procédures sont utilisées pour réduire les biais dans la notation : au niveau de l'élaboration du barème, de sa mise en œuvre et enfin de l'harmonisation entre correcteurs et entre jurys. Cependant elles n'évitent pas différents problèmes. Ne faudrait-il pas traiter ces questions de manière systématique par le recours à des procédures objectives de péréquation en particulier entre régions et d'une année à l'autre ?

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

Que mesurent ces examens ?

Si les images du brevet et du baccalauréat ont gardé tout leur prestige auprès des élèves et des familles, leurs fonctions ne sont peut-être pas à la hauteur de ces images. Ainsi, on s'interroge sur le fait que les bacheliers n'auraient pas les compétences requises pour suivre les enseignements des premiers cycles universitaires. La plupart des établissements recourant à la sélection (CPGE, IUT, STS, écoles, etc.) se basent sur les notes et les appréciations des enseignants au cours des années de lycée et surtout de terminale. Le baccalauréat d'enseignement général apparaît comme un passeport pour l'université. En ce qui concerne le brevet, il ne joue aucun rôle pour le passage au lycée. Par ailleurs, il semble peu reconnu des employeurs. Il est de ce fait considéré comme un diplôme de fin de collège plutôt que comme une certification des compétences enseignées au cours de la scolarité obligatoire. En ce qui concerne les diplômes professionnels, les employeurs soulignent souvent le décalage entre les compétences du diplômé et leur mise en œuvre en situation professionnelle.

De manière plus précise, la note 10 autorisant la réussite à l'examen a-t-elle une signification en termes de compétences en général et dans chacune des disciplines ? Par exemple, quelles compétences maîtrise un élève qui a obtenu 10 en anglais en termes de communication orale, de lecture de documents, de production écrite ? Comment ces compétences peuvent-elles être traduites pour un employeur, en particulier, dans le cas des sections professionnelles ? On peut dire qu'il existe un problème de définition, d'explicitation des compétences maîtrisées par les diplômés. Cette question renvoie également à l'équivalence entre les diplômes européens.

Examiner ou valider des acquis ?

On s'est souvent interrogé sur le bien fondé d'introduire une prise en compte des travaux réalisés par les candidats au cours de l'année scolaire dans les notes aux examens : notes de contrôle continu, dossier de travaux personnels. Ce système généralisé dans les établissements d'enseignement supérieur, a été intégré au brevet. Cette intégration du travail annuel a, semble-t-il donné satisfaction aux différents acteurs concernés et ce, malgré les questions laissées ouvertes par l'harmonisation de la notation entre établissements différents. Cette prise en considération des compétences hors d'une situation d'examen apparaît d'autant plus d'actualité que la procédure de validation des acquis d'expérience (VAE) rencontre un grand succès. La VAE permet d'obtenir des diplômes en faisant la preuve par ses activités personnelles et professionnelles actuelles et passées que l'on maîtrise les compétences correspondant au contenu de ces diplômes.

3. Questions à débattre :

Questions sur l'évaluation

Pensez-vous que l'évaluation formative, c'est à dire celle qui permet de situer les élèves dans leurs progressions, a toute l'importance qui lui revient dans le système éducatif ? Si non, comment la lui donner ?

Comment rendre plus équitable l'évaluation entre les classes, les établissements voire les districts et les académies ?

Faut-il et si oui comment mettre en place des systèmes d'évaluation pour les savoirs non académiques, plus précisément pour des compétences et des règles de comportement (la créativité, le sens civique, le respect des règles de vie commune, la capacité à prendre des

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

initiatives, à agir collectivement, la résolution de problèmes concrets et abstraits, la capacité à mobiliser efficacement des sources d'information,...) ?

Comment minimiser les effets de l'évaluation qui peuvent s'avérer négatifs au plan du développement personnel et social des élèves ? Ainsi, un élève qui ne maîtrise pas la lecture peut-il être vraiment évalué ?

Questions sur la notation

Les échelles de notation, le plus souvent de 0 à 10 et de 0 à 20, sont-elles bien adaptées à toutes les fonctions de l'évaluation, en particulier à l'évaluation formative ?

La différence de « sévérité » des notes entre certaines matières est-elle justifiée ou devrait-elle disparaître ?

La communication des notes et des bulletins scolaires aux élèves et aux parents d'élèves fournit-elle suffisamment d'information sur le niveau et les progrès des élèves ? Si non, comment l'améliorer ?

Questions sur les examens

Faut-il harmoniser davantage la correction des examens entre régions, années ? Si oui, comment ?

Compte tenu du fonctionnement actuel des examens destinés à évaluer la bonne assimilation d'un programme scolaire, est-il possible de définir des compétences attendues en termes plus opérationnels par rapport à la poursuite d'études voire à la vie professionnelle ?

Est-il souhaitable d'introduire une prise en compte de travaux réalisés en cours d'année sous forme de contrôle continu dans l'ensemble des examens et en particulier dans le baccalauréat ?

Le nombre d'épreuves au baccalauréat (une dizaine en moyenne selon les sections) est-il trop important ? Si oui quel serait le nombre d'épreuves idéal ? Ces épreuves pourraient-elles donner lieu à un choix des élèves (par exemple trois parmi la dizaine des enseignements suivis) ?

Faut-il accorder plus d'importance au brevet en le transformant en « baccalauréat » de fin de scolarité obligatoire ?

Faut-il, ou non, lors des examens développer l'évaluation de l'oral, ce qui permettrait de redonner dans l'enseignement, à l'expression orale la place qui lui revient face à l'écrit ?